

Dès lors qu'un site éolien a été choisi et que l'on connaît les grands enjeux liés aux servitudes réglementaires et à l'environnement (cadrage préalable, consultation des services de l'Etat et état initial de l'environnement), il est possible de réfléchir au nombre et à la disposition des éoliennes sur le site, ainsi qu'aux aménagements connexes.

Le rôle du paysagiste est de proposer un scénario, puis une variante d'implantation en adéquation avec les spécificités du paysage en fonction des enjeux suivants :

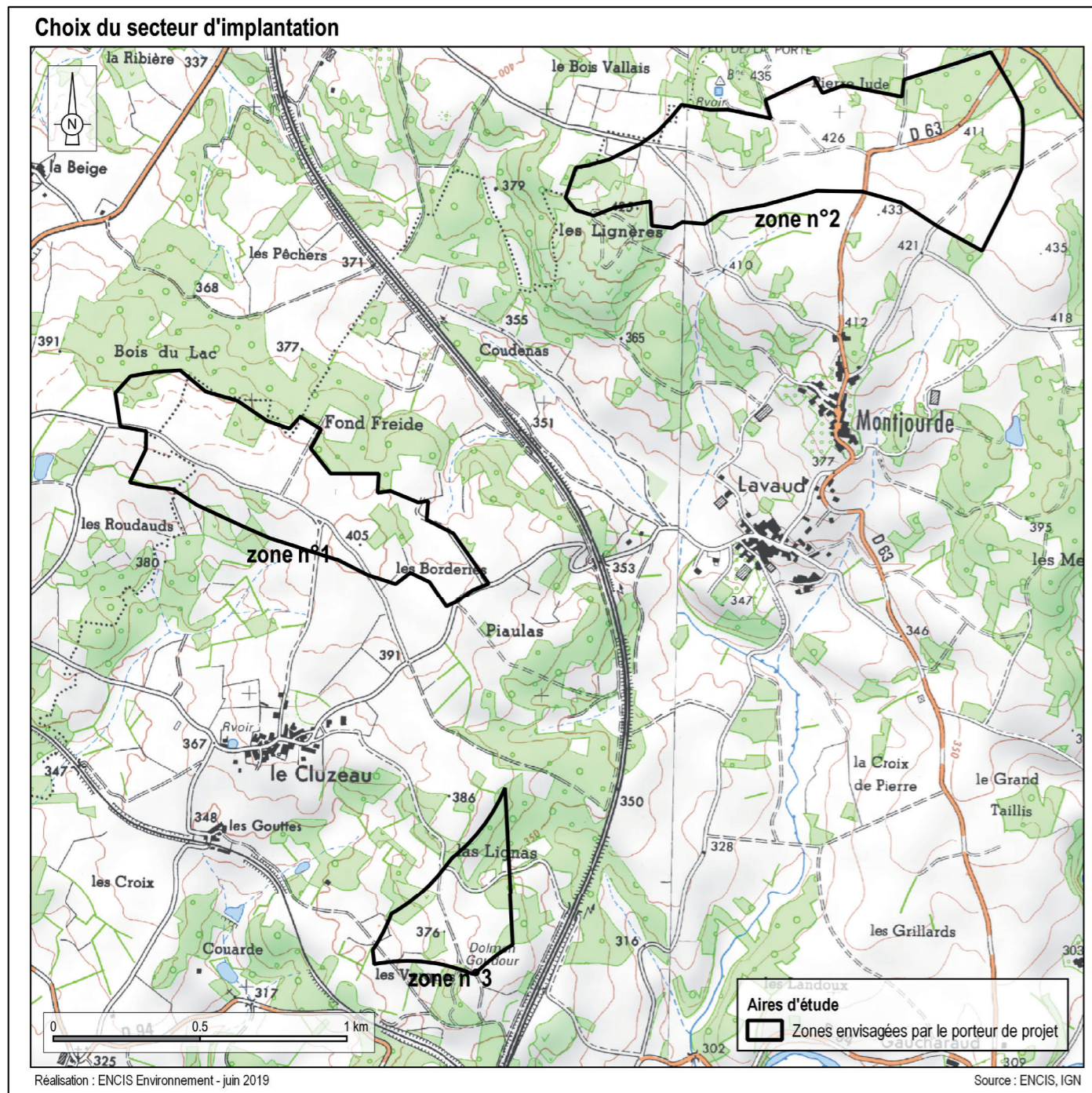
- Capacité de l'unité paysagère à accueillir un parc éolien,
- Dialogue avec les structures et construction d'un paysage lisible,
- Harmonie des rapports d'échelle,
- Réduction des covisibilités discordantes avec les éléments patrimoniaux,
- Préservation du cadre de vie des riverains,
- Insertion fine des aménagements connexes.

4.1 Choix du secteur d'implantation

Trois zones ont été envisagées par le porteur de projet (cf. tableau ci-dessous et carte page suivante). Une seule n'a pas été retenue en raison de la présence du dolmen de Goudour, d'une superficie trop réduite et d'une orientation contraire aux vents dominants. Les deux zones retenues sont cohérentes d'un point de vue paysager (deux lignes de façade).

Sites envisagés					
Nom	Communes	Raison du choix	Atout	Faiblesse	Retenu
Zone n°1	Folles / Fromental	Zone du Bois du Lac. Zone topographie intéressante, zone en hauteur. Distances aux habitations intéressantes, pas de visibilités directes avec des habitations, respect des critères réglementaires pour l'implantation d'un projet.	Point haut, pas de visibilité directe avec des habitations, zone peu densifiée. Projet intercommunal. Zone complémentaire de la zone 1. Zone sur une ligne de crête bien orientée, perpendiculaire aux vents dominants. Crête peu boisée.	Présence de faisceaux hertziens avec servitudes aux extrémités est et ouest. Zones boisées à proximité.	Oui
Zone n°2	Folles	Zone des Lignères entre Lascoux et Montjourde. Zone en hauteur. Distance aux habitations intéressantes, pas de visibilités directes avec des habitations, respect des critères réglementaires pour l'implantation d'un projet.	Point haut, pas de visibilités directes avec des habitations, zone peu densifiée. Projet intercommunal. Zone complémentaire de la zone 2. Zone sur une ligne de crête perpendiculaire aux vents dominants. Crête peu boisée.	Chaos rocheux, captage d'eau zone de PPR à proximité, et menhir des Fichades. Boisement à proximité.	Oui
Zone n°3	Folles	Zone dans la continuité de la zone 1 au Sud du Cluzeau.	Zone agricole, ouverte, proche de la ligne de chemin de fer, topographie intéressante, en complémentarité avec la zone 1 - Zone pas étudiée	Présence du dolmen de Goudour, superficie réduite de la zone, potentiel limité par sa superficie et une orientation contraire aux vents dominants.	Non

Tableau 18 : Choix du secteur d'implantation

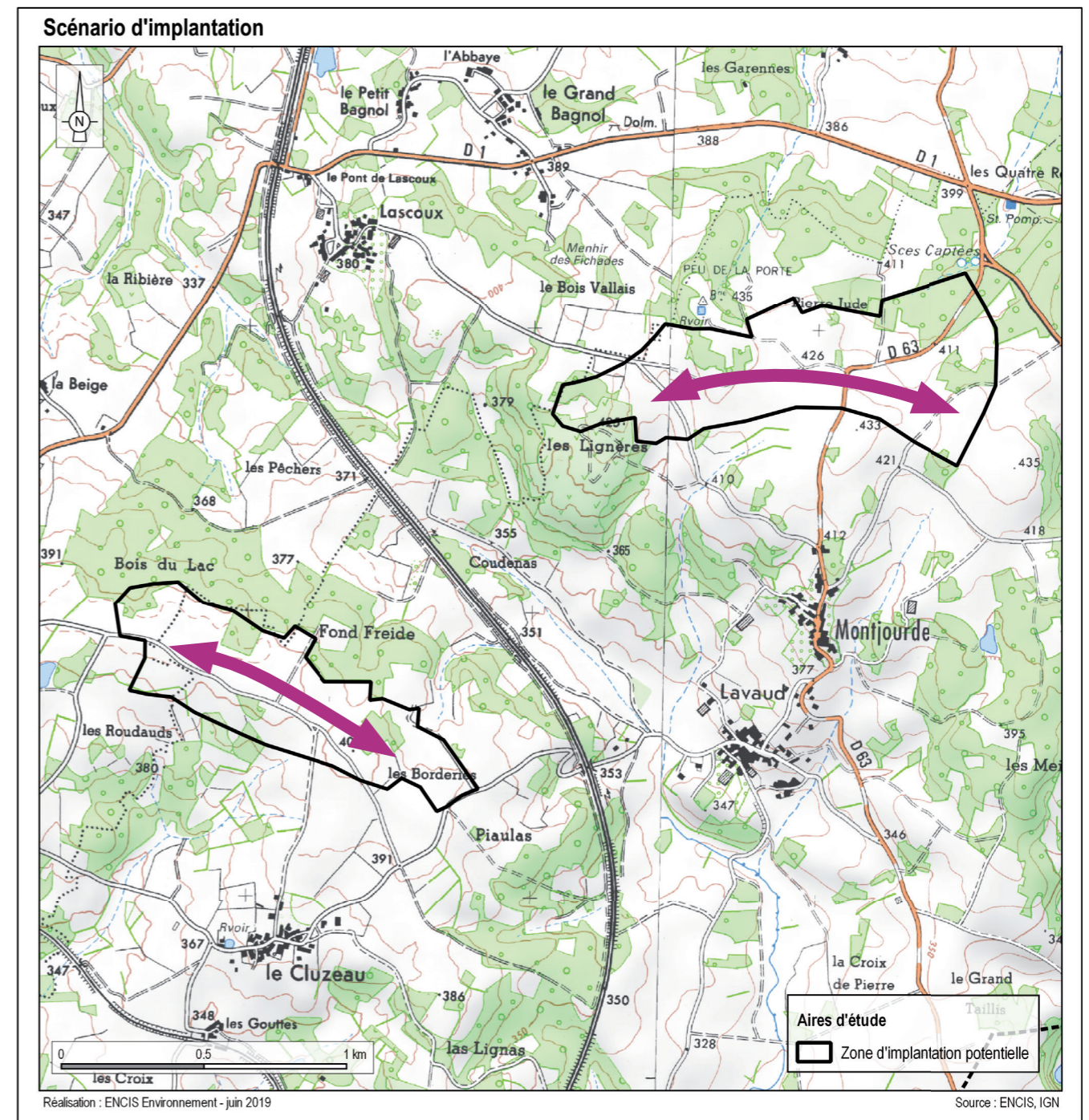


Carte 46 : Choix du secteur d'implantation

4.2 Choix d'un scénario

La seconde étape menant à la définition d'un parc éolien ayant une implantation d'éoliennes la plus respectueuse de l'environnement et des paysages consiste à choisir un scénario d'implantation en cohérence avec les structures paysagères et les enjeux et sensibilités définies dans l'état initial.

Le scénario choisi est de s'implanter sur les deux lignes de façade.



Carte 47 : Scénario d'implantation

4.3 Choix d'une variante de projet

Trois variantes d'implantation ont été proposées par le porteur de projet. Celles-ci sont toutes réalisables techniquement et cohérentes d'un point de vue paysager.

4.3.1 Variante n°1

La variante 1 est composée de 7 éoliennes de 180 m en bout de pale, avec un mât de 112 m et des pales de 68 m.

Les éoliennes sont réparties sur deux lignes, avec un nombre d'éolienne différent entre la zone nord et la zone sud. Les deux lignes suivent les lignes de faîte. Les interdistances entre les éoliennes de la zone sud sont régulières (ce qui n'est pas le cas pour la zone nord).

4.3.2 Variantes n°2

La variante 2 est composée de 6 éoliennes de 200 m en bout de pale, avec un mât de 125 m et des pales de 75 m.

Les éoliennes sont réparties sur deux lignes, avec un nombre égal sur chaque zone. Les deux lignes suivent les lignes de faîte. Les interdistances entre les éoliennes de la zone sud sont régulières (ce qui n'est pas le cas pour la zone nord).

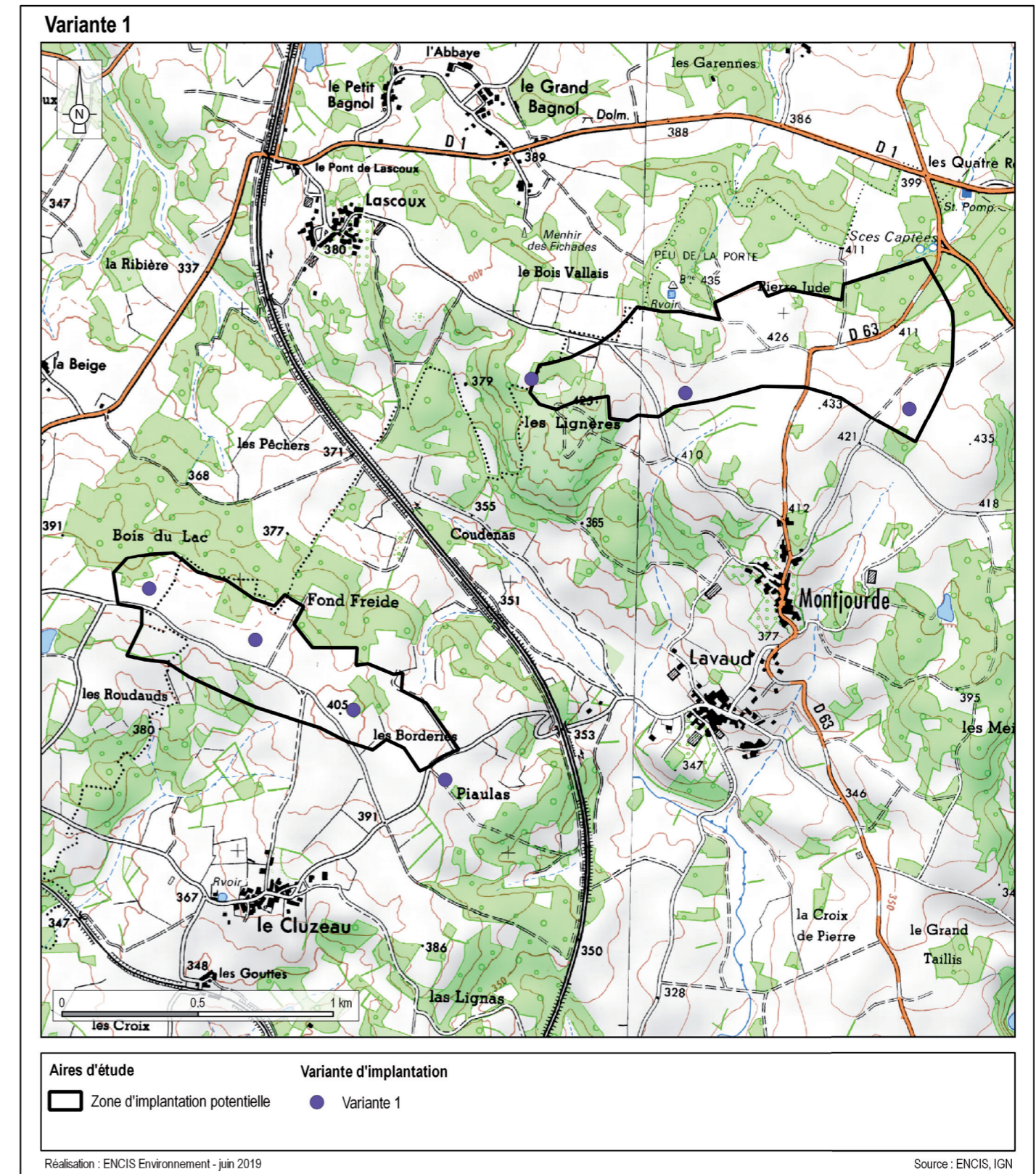
4.3.3 Variante n°3

La variante 3 est composée de 5 éoliennes de 200 m en bout de pale, avec un mât de 125 m et des pales de 75 m.

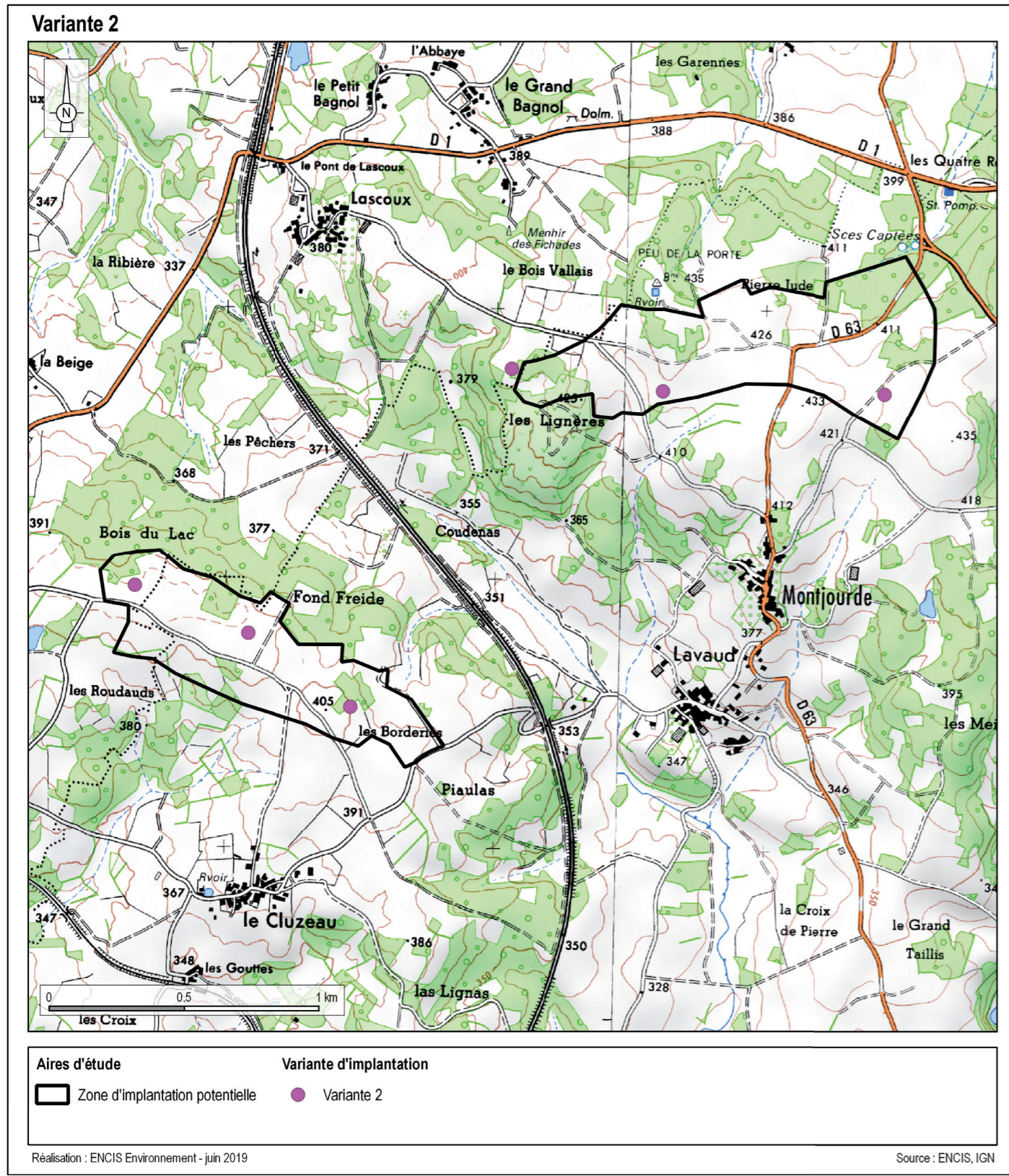
Les éoliennes sont réparties sur les deux zones, avec un nombre total impair (deux éoliennes au nord, trois au sud). Toutes les éoliennes sont implantées en ligne de faîte. Les éoliennes au sud forment une ligne avec interdistances régulières.

Variantes de projet envisagées	
Nom	Description
Variante n°1	7 éoliennes / 180 m en bout de pale, pales 68 m, mât 112 m
Variante n°2	6 éoliennes / 200 m en bout de pale, pales 75 m, mât 125 m
Variante n°3	5 éoliennes / 200 m en bout de pale, pales 75 m, mât 125 m

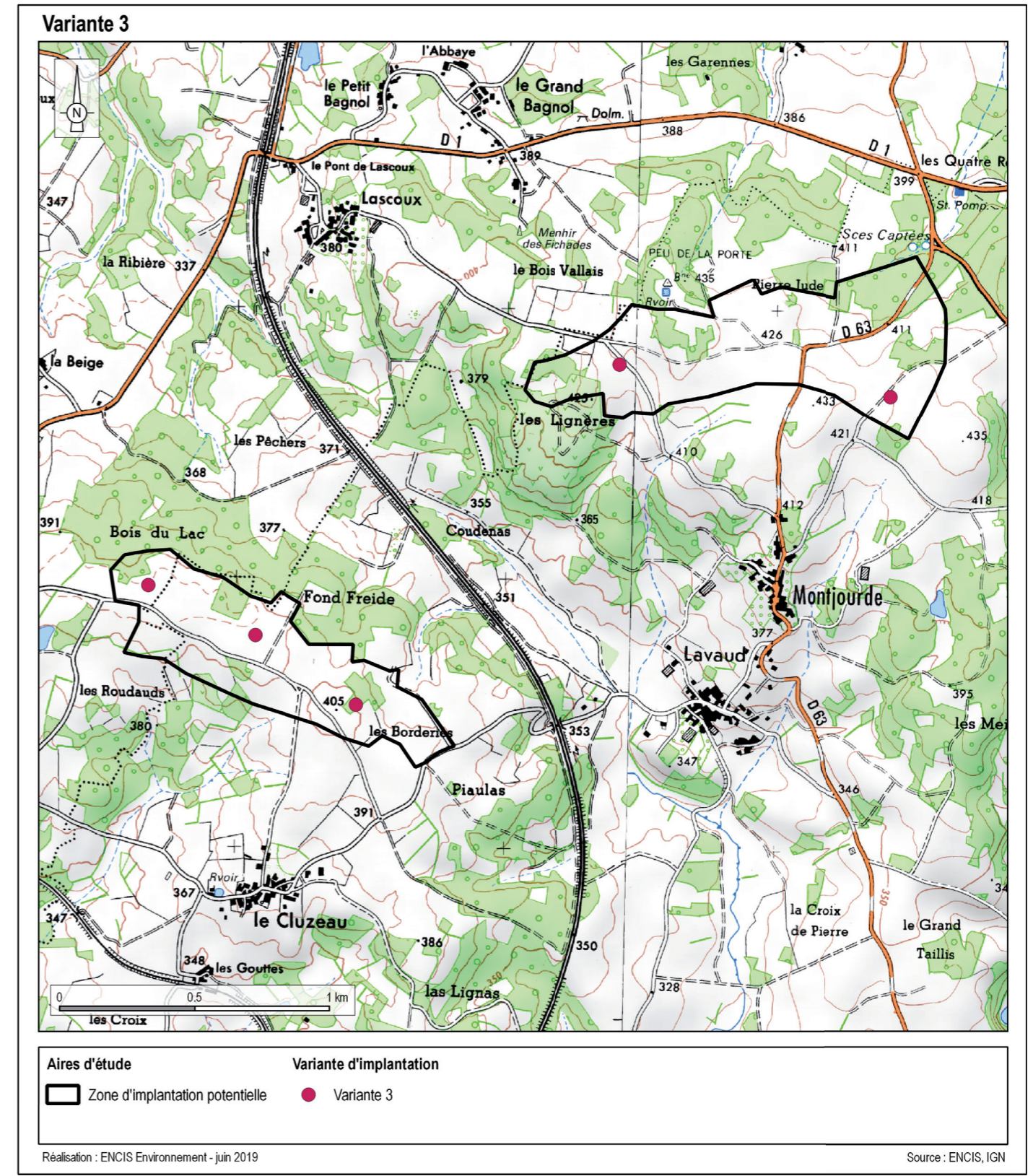
Tableau 19 : Les variantes de projet envisagées



Carte 48 : Variante 1



Carte 49 : Variante 2



Carte 50 : Variante 3

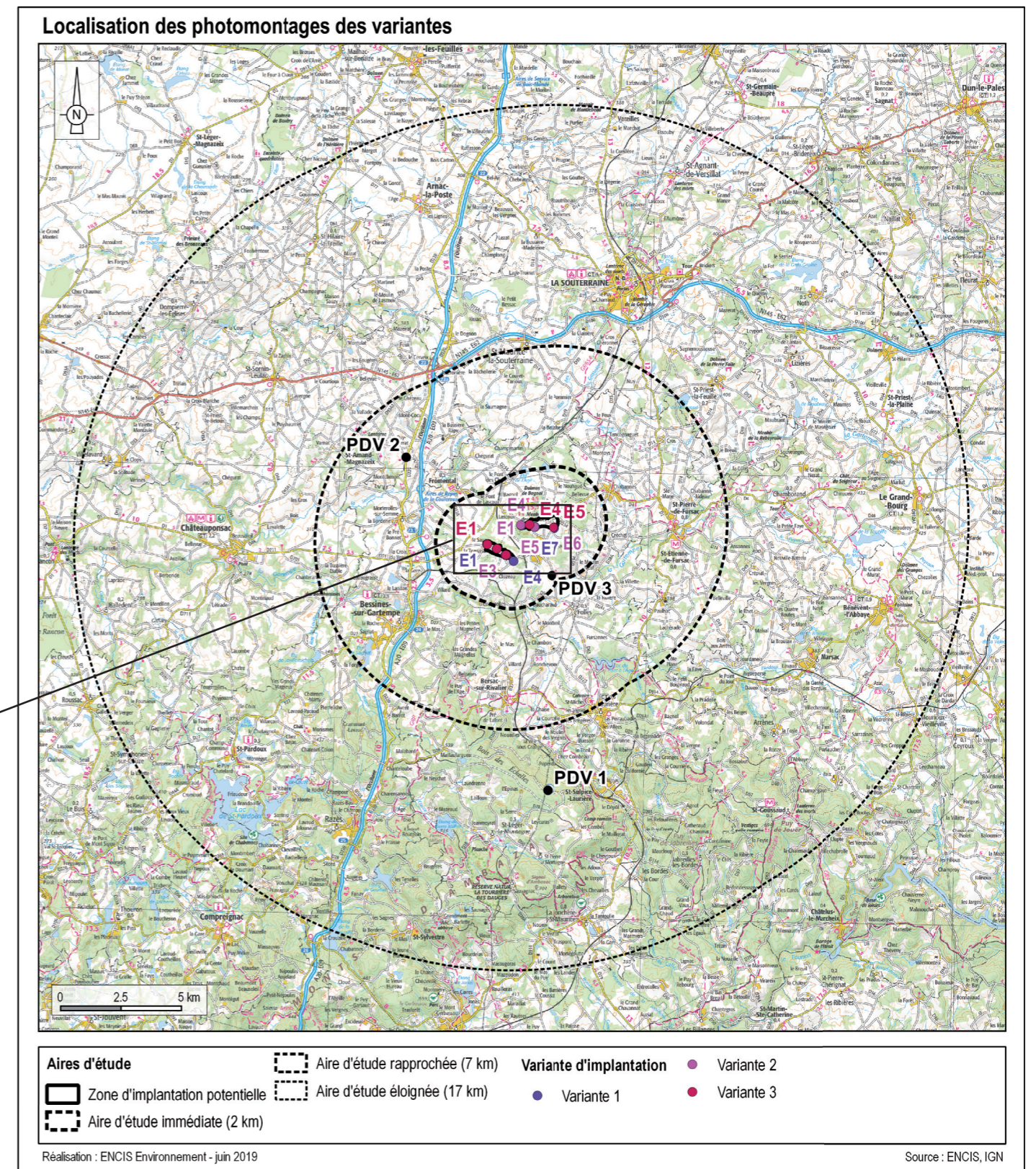
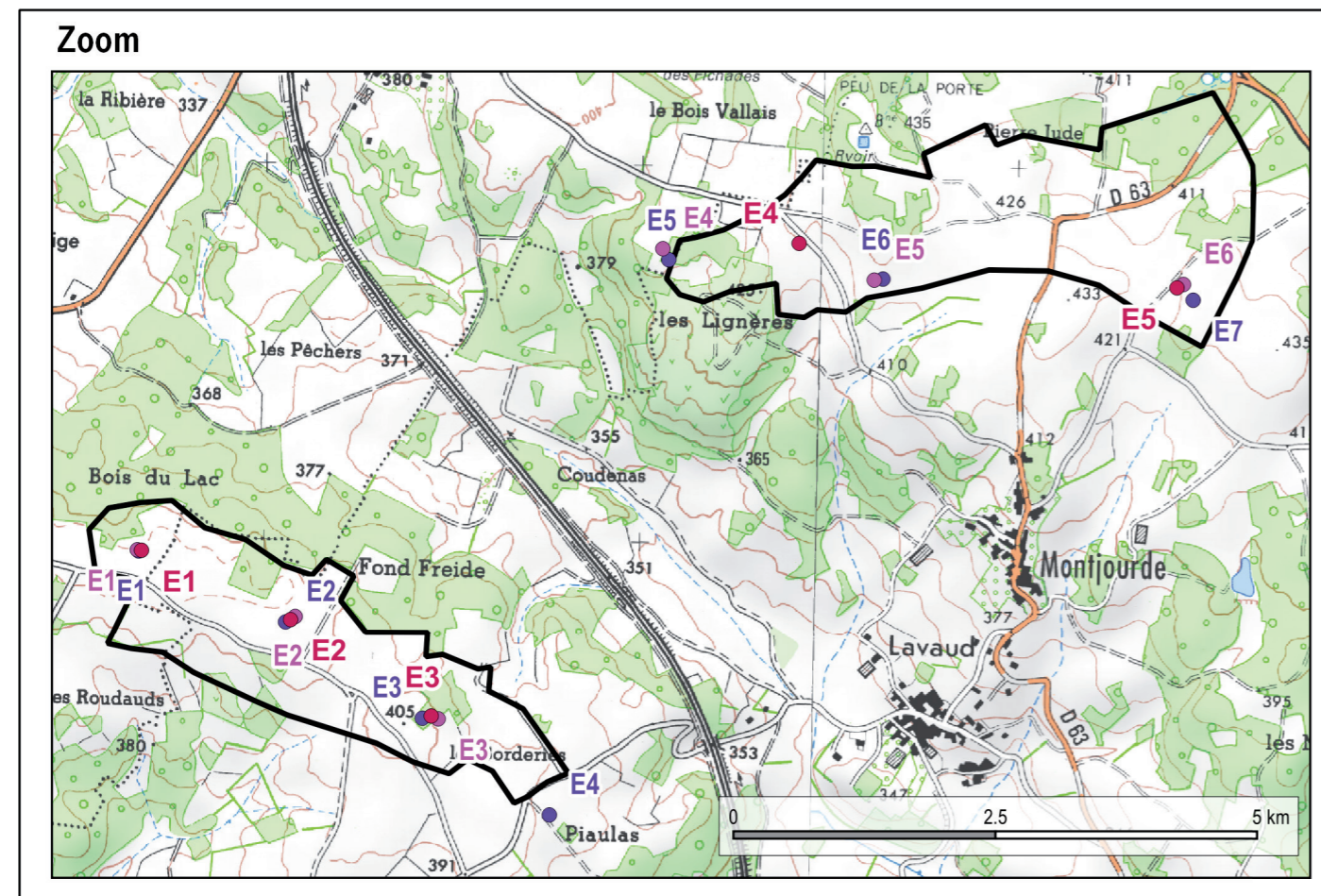
4.3.4 Analyse comparative des variantes de projet

Les variantes ont été analysées et comparées, notamment grâce à des photomontages. Trois points de vue ont été choisis depuis les trois aires d'étude et depuis différentes orientations :

- **PDV 1** : vue depuis l'AEE au sud de la ZIP, depuis l'aire de parapente de Bersac-sur-Rivalier, dans les Monts d'Ambazac, où se trouve l'une des rares fenêtres depuis ce massif emblématique (vue 9, cf. carte ci-contre).

- **PDV 2** : vue depuis l'AER au nord-ouest de la ZIP, depuis l'un des axes routiers principaux, la D220, à proximité de Saint-Amand-Magnazeix (vue 21, cf. carte ci-contre). Cette vue illustre une covisibilité avec les Monts d'Ambazac.

- **PDV 3** : vue depuis l'AEI au sud-est de la ZIP, depuis l'une des routes principales de l'aire d'étude, la D63, au sud du hameau de Lavaud (vue 40, cf. carte ci-contre). Cette vue permet de percevoir l'ensemble du projet et son inscription par rapport au relief.



Carte 51 : Localisation des photomontages d'analyse des variantes